

Conseil général

Séance n° 3

du jeudi 19.10.2017, de 19:30 à 22:22,
salle de gymnastique

Président Franzetti Pierre-Yves

Secrétaire Berthouzoz Marjorie

Présents

PDC

Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Beney Jeanne, Benthosavioz Marilyse, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Morard Didier, Muller Lionel, Savioz Bertrand

PLR

Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Rochat Armande, Vouardoux Cyril

PS-Les Verts

Aymon Christophe, Aymon Damien, Berthouzoz Marjorie, Constantin Patricia, Cotter Patricia, Luisier Anne-Claude, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane

UDC

Kudinov Roman, Roh Kevin

Excusés Chantal Beaupain

Conseil communal Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella

Secrétaire communal Follonier Thierry

DEBATS

21	1	Contrôle des présences

Le président du Conseil général, **M. Pierre-Yves Franzetti** salue l'assemblée et procède au contrôle des présences. Il excuse Mme Chantal Beaupain et Bertrand Savioz. Ce dernier rejoindra l'assemblée avec un peu de retard. La majorité absolue des conseillers étant atteinte, la séance peut avoir lieu.

Le président de Commune, **M. Marco Aymon** salue l'assemblée et souhaite que la séance se passe bien.

22	2	Approbation de l'ordre du jour

M Pierre-Yves Franzetti donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences et bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2017
4. Approbation du règlement concernant l'évacuation et le traitement des déchets
5. Demande de crédit supplémentaire pour Anzère Spa & Wellness SA
6. Changement d'affectation d'un crédit budgétaire Pci St-Romain-Pci Botyre
7. Postulat du PLR pour un Conseil communal et général sans papiers
8. Point de situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA
9. Divers

Divers annoncés : M. Mathieu Dussex (PDC), Mme Mélanie Follonier (PLR), M. Stéphane

23	3	Approbation du PV de la séance du 8 juin 2017

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers généraux dans le délai légal. Le PV de la séance du 8 juin 2017 n'ayant soulevé aucune question ou remarque, il est accepté à l'unanimité.

24	4	Approbation du règlement concernant l'évacuation et le traitement des déchets

M. Pierre-Yves Franzetti remercie la commission pour le rapport transmis dans les délais. Il passe la parole au président de la commission ad hoc taxe poubelle, M. Mathieu Dussex.

M. Mathieu Dussex salue l'assemblée et présente le contexte dans lequel la commission a travaillé. Comme indiqué dans le rapport, il est d'avis que la commission aurait mieux pu finaliser le travail sur ce dossier et souhaite que la collaboration entre le conseil communal et général s'améliore dans le futur. Il remercie tous les membres de la commission, ainsi que toutes les personnes rencontrées lors des différentes séances d'analyse du règlement.

Le rapporteur, **M. Mario Gentinetta** donne lecture du rapport établi par la commission ad hoc taxe poubelle (introduction, collaboration entre l'exécutif et le législatif).

En réponse, **M. Marco Aymon** indique qu'il ne partage pas l'avis de la commission ad hoc qui considère les différents délais liés au dossier comme courts.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si les groupes acceptent l'entrée en matière du règlement taxe poubelle. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Didier Morard, du groupe PDC, relève un manque de soutien et de support dans la gestion de ce dossier. Il agrée avec les remarques émises par la commission dans son rapport. Il aurait également souhaité que ce dossier passe en deux lectures et regrette que les directives d'application n'aient pas été transmises, alors que le règlement s'y réfère maintes fois. Pour conclure, il salue le travail de la commission.

En réponse, **M. Marco Aymon** rappelle que le groupe PDC était en charge de ce dossier jusqu'au 31.12.2016. Il indique qu'il est prêt à donner le détail chronologique des dates importantes dans la gestion de ce dossier si nécessaire.

M. Pierre-Yves Franzetti souhaite poursuivre la lecture du rapport et propose, au besoin, de revenir aux remarques à la fin de la séance.

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que l'approbation du règlement se fera de la manière suivante :

- 1) lecture puis approbation du règlement ad hoc taxe poubelle (sans l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains),
- 2) lecture puis approbation de l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains.

M. Bertrand Savioz prend part à la séance à 20h.

1) lecture puis approbation du règlement ad hoc taxe poubelle (sans l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains)

M. Mario Gentinetta donne lecture du point 3-Analyse du règlement et annonce qu'il ne lira pas les questions. Il explique que la commission a analysé le règlement en le comparant avec celui proposé par le canton. Il donne lecture des différentes modifications proposées par la commission.

Mme Patricia Cotter intervient pour relever que les chiffres à l'art. 14.4 sont différents entre la projection au beamer et le rapport. **M. Mario Gentinetta** explique que c'est un oubli de correction de leur part.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a d'autres erreurs dans le rapport. **M. Mario Gentinetta** indique que seule l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains a été corrigée, par l'ajout de fourchettes pour la taxe de base annuelle.

M. Mario Gentinetta reprend la lecture du rapport.

M. Pierre-Yves Franzetti demande une interruption de séance pendant 5 minutes pour voir les chefs de groupe.

M. Pierre-Yves Franzetti propose de poursuivre et salue Bertrand Savioz qui a rejoint l'assemblée.

Remarques et propositions des groupes et du Conseil communal

Mme Patricia Cotter procède aux remarques du groupe PS-Les Verts :

1) Art.14.4 : « Le Conseil communal peut également adapter les taxes au renchérissement quand la variation de l'indice dépasse 10%. » **Mme Patricia Cotter** demande si cette directive sera intégrée dans les directives d'application.

En réponse, **M. Mario Gentinetta** indique que c'est une annulation comme il y a déjà des fourchettes dans le règlement.

Mme Patricia Cotter demande si cela ne se porte pas en porte à faux avec ce qui est écrit en p. 26 : concurrence de 10 %.

Mme Patricia Constantin indique que c'est un point qui doit figurer des deux côtés, dans l'annexe mais aussi dans le règlement.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si le groupe PS-Les Verts veut voter sur ce point. **Mme Patricia Cotter** indique qu'ils veulent voter sur ce point.

2) Art. 15 : Renseignements pris auprès de la crèche, **Mme Patricia Cotter** indique que le groupe PS-Les Verts propose d'augmenter l'âge limite pour le don des sacs à 4 ans. Selon son estimation, cela gonflerait seulement la facture de CHF 3500.- par année.

M. Pierre-Yves Franzetti soumettra cette proposition à votation.

3) Art. 19. 2 : **Mme Patricia Cotter** veut s'assurer que cette suppression est réglementaire.

M. Marco Aymon indique que cela peut être annulé, mais que selon lui, cela compliquerait les choses. **Mme Patricia Cotter** pense que cela vaut la peine de le soumettre au vote.

Mme Mélanie Follonier indique que le groupe PLR n'a pas de remarques particulières sur les articles.

M. Roman Kudinov procède aux remarques de l'UDC :

1) Art.15.2 : il pense que cet alinéa a été élaboré de façon lacunaire. Il propose d'ajouter qu'en cas de divorce, c'est le parent domicilié sur la Commune d'Ayent qui aura droit à la distribution des sacs. **M. Roman Kudinov** propose également d'augmenter l'âge limite pour le don des sacs à 4 ans.

2) Art.19.2 : **M. Roman Kudinov** indique que l'UDC souhaite conserver cet alinéa. En effet, la disposition n'est pas obligatoire, mais selon eux, elle éviterait à la commune de gaspiller des sommes d'argent considérables et épargnerait du temps vis-à-vis de potentielles oppositions.

Le groupe PDC n'a pas de remarques particulières sur les articles.

Remarques du Conseil communal :

1) Art.14.3 : Selon **M. Bernard Morard**, il faut modifier cet article comme suivant : Le Conseil communal est compétent pour fixer les taxes dans les limites des fourchettes prévues dans ce tarif, en fonction du résultat du compte d'exploitation du précédent exercice et du budget approuvé par le législatif, du plan financier et en tenant compte des critères...

Votations

M. Pierre-Yves Franzetti propose de voter à mains levées de la manière suivante :

- 1) Art.14 : deux votes
- 2) Art.15 : 1 vote
- 3) Art.19 : 1 vote
- 4) Vote global sur les autres articles de ce point

M. Mathieu Dussex, président de la commission ad hoc taxe poubelle demande une interruption de séance pour pouvoir discuter des modifications proposées par les groupes. **M. Pierre-Yves Franzetti** procède à une interruption de séance.

1) Votations article 14

M. Pierre-Yves Franzetti propose d'accepter la modification apportée par le conseil communal sur l'art. 14.3. La modification est approuvée à l'unanimité avec 28 voix.

Il demande de se prononcer en faveur de la suppression de la partie notifiée en rouge à l'art.14.4. La proposition pour la suppression est approuvée par 18 voix pour, 10 contres, et 0 abstentions.

2) Votation article 15

Concernant la votation sur l'art.15, **M. Mathieu Dussex** indique que la Commission ad hoc taxe poubelle souhaite directement voter sur la proposition de l'UDC.

M. Pierre-Yves Franzetti souhaite avoir une copie de la modification de texte proposée par l'UDC. Il procède au vote et demande si l'article tel cité par l'UDC est accepté. La proposition de l'UDC est accepté par 26 voix pour et 2 contre.

Un débat post-votation s'en suit, lorsque **M. Marco Aymon** se demande si cela n'est pas utile de rajouter que les enfants aient les papiers sur la Commune et que la distribution des sacs se fasse au prorata de la durée de séjour sur la Commune.

Mme Mélanie Follonier indique qu'il ne faudrait pas utiliser la tournure « parents domiciliés » en raison de la garde alternée des enfants. **Mme Mariève Ballestraz Blanc** indique que malgré la garde alternée, il doit y avoir un lieu de vie principale. **M. Bernard Morard** indique que l'enfant ne peut pas être inscrit sur deux registres. Ainsi l'enfant reçoit des sacs seulement s'il est enregistré sur Ayent.

M. Mathieu Dussex trouve que la notion de prorata rend très difficile la distribution des sacs gratuits et propose de la supprimer. **Mme Patricia Cotter** est également de cet avis.

M. Roman Kudinov propose donc de changer « domicilié » en « inscrit au registre des habitants ». **Mme Mélanie Follonier** propose de modifier en « Chaque enfant inscrit au contrôle de l'habitant.. »

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que l'art.15, suite au débat post-votation est modifié de la sorte : Chaque enfant, lors de l'inscription au contrôle des habitants de la commune, a droit à une distribution unique et gratuite de 60 sacs de 35 litres par année jusqu'à l'âge de 4 ans révolus. La modification de cet article est acceptée à l'unanimité.

3) Votation : art.19.2

M. Mathieu Dussex annonce que la commission est favorable à la proposition du PS-Les Verts et de l'UDC. **M. Pierre-Yves Franzetti** demande aux conseillers de se prononcer en faveur de la conservation de l'art.19.2. La conservation de cet article est approuvée par 27 voix pour et 1 abstention.

4) Votation : articles 1 à 23, sans l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains

M. Pierre-Yves Franzetti propose d'accepter ces articles avec les modifications approuvées ce soir. Le règlement, avec les modifications faites ce soir et approuvé à l'unanimité.

2) lecture puis approbation de l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains.

M Mario Gentinetta donne lecture de l'analyse de la taxe (point 4), puis de la conclusion liée à la taxe. Il donne ensuite lecture des feuilles distribuées en début de séance, en ce qui concerne les propositions de modifications de la taxe.

M. Mathieu Dussex souhaite montrer quelques graphiques au public, en particulier l'annexe 3 concernant les comparaisons de coûts.

Remarques et propositions des groupes et du conseil communal

M. Pierre-Yves Franzetti remercie Mathieu Dussex et demande s'il y a des questions.

Mme Armande Rochat souhaite savoir si les comités qui organisent les fêtes villageoises sont reconnus comme associations à but non lucrative dans le point catégorie 3 C de l'annexe 3.

M. Mathieu Dussex annonce qu'ici c'est les maisons villageoises qui sont taxées et non les comités de fêtes.

En réponse à la demande au conseil communal de maintenir la commission en place pour 3 ans minimum, **M. Marco Aymon** indique que ce n'est pas le conseil communal qui décide si la commission peut rester 3 ans en place, mais c'est le conseil général.

M. Roman Kudinov, pour l'UDC, demande au conseil communal de se tenir au courant de la future baisse du prix de la tonne pour l'élimination des déchets à l'UTO.

En réponse, **M. Marco Aymon** indique qu'une baisse de CHF 180.- à 150.- a déjà eu lieu et a été demandée par monsieur prix. Il ajoute que cela baissera encore lorsque l'UTO aura amélioré l'efficacité de récupération de chaleur. L'usine de chauffage à distance permettra de diminuer le prix de la tonne. Mais il y a pas mal d'incertitudes.

En lien avec les modifications de la taxe de base, **M. Marco Aymon** indique que les fourchettes ont été imposées par l'état. Il pense que la modification de ces fourchettes peut entraîner un refus de la part de l'Etat.

Mme Patricia Cotter annonce que le groupe PS-Les Verts propose de modifier la fourchette pour la taxe de logement de 0.05 à 0.35, pour laisser une plus grande marge de manœuvre à la commune en cas d'investissements.

M. Mathieu Dussex rappelle que les investissements ne peuvent pas être faits sur la base du compte autofinancé.

M. Marco Aymon prend l'exemple du transport des déchets verts à GazEL et indique que cela ne serait pas un investissement, mais un besoin réel.

M. Bernard Morard indique que la fourchette est discutable, mais qu'on ne peut pas faire de réserves sur la base d'une taxe.

Mme Patricia Cotter souhaite que l'on vote sur la fourchette pour la taxe de logement.

Votations

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote et demande qui est pour la proposition de la commission. Dix-huit personnes approuvent cette proposition. Il demande ensuite qui est pour la proposition du PS-Les Verts. Dix personnes approuvent cette proposition. La proposition de la commission ad hoc est acceptée par 18 voix pour.

M. Pierre-Yves Franzetti procède à la votation sur l'approbation de l'assemble de l'annexe 3-Tarif des taxes d'élimination des déchets urbains. Ces derniers sont acceptés avec 27 voix pour et 1 abstention.

M. Mario Gentinetta donne lecture des conclusions (chap. 5, 7, sans le point 6).

M. Pierre-Yves Franzetti annonce l'acceptation du règlement avec les différentes modifications. Dans 7 jours, une nouvelle version sera transmise. Il remercie la commission pour son travail.

25	5	Demande de crédit supplémentaire pour Anzère Spa & Wellness SA

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du courrier concernant la demande de crédit supplémentaire de CHF 150'000.- pour Anzère Spa & Wellness SA. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission de gestion (CoGest) pour la lecture du rapport établi à ce sujet.

M. Cyril Vouardoux débute la lecture du rapport de la CoGest par le préambule, puis il explique la raison de cette demande de crédit supplémentaire. Un malentendu est survenu lors de l'établissement du budget 2017 et un montant de CHF 100'000.- a été omis. Afin de garder une marge sur les prévisions de recettes de fin d'année, une demande de liquidité de CHF 150'000.- a été faite auprès du Conseil Communal.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si les groupes acceptent l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière et le groupe PDC recommande l'acceptation des souhaits émis par la commission de gestion dans son rapport.

M. Kévin Roh demande si un dossier financier écrit est parvenu en main propre à la commission de gestion afin de prendre une décision. **M. Joël Morard** répond qu'ils ont reçu tous les documents nécessaires au traitement de cette demande. **M. Kévin Roh** regrette de ne pas avoir eu cette information. Il rappelle que cela peut s'apparenter à une faute professionnelle et propose de reporter cette somme au budget à 2018.

L'UDC demande de quel type de prêt il s'agit. **M. Joël Morard** indique que c'est une subvention.

Mme Mélanie Follonier indique que le groupe PLR souhaite que la totalité des besoins de financement du Spa soient reportés dans l'exercice du budget. Il demande également à ce que la situation d'Anzère Spa & Wellness fasse l'objet de rapports à la même fréquence que ceux de Télé Anzère SA lors des séances plénières.

M. Pierre-Yves Franzetti demande si c'est une remarque d'ordre générale ou si c'est soumis au vote. **Mme Mélanie Follonier** veut que cela soit soumis au vote.

En lien avec les souhaits émis par la CoGest, **M. Marco Aymon** se demande si la CoGest souhaite que la commune paie la différence entre le prix normal de l'abonnement et le prix préférentiel proposé pour les enfants de la commune. **M. Joël Morard** souhaite que la différence de prix soit prise en charge par le Spa lui-même.

M. Pierre-Yves Franzetti propose de voter en premier lieu sur la proposition du PLR quant à l'information régulière sur la situation de Anzère Spa & Wellness lors des séances plénières. Cette proposition est approuvée par 27 voix pour et une abstention.

M. Pierre-Yves Franzetti propose ensuite de voter sur l'acceptation de la demande de subventions telle que formulée par la CoGest. La demande de subvention pour Anzère Spa & Wellness est acceptée par 24 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Mme Jeanne Beney quitte l'assemblée. Celle-ci est à nouveau composée de 27 voix.

26	6	Changement d'affectation d'un crédit budgétaire Pci St-Romain - Pci Botyre

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du courrier reçu de la part du Conseil communal. Les groupes acceptent l'entrée en matière. **M. Mathieu Dussex**, rapporte que le PDC se demande si le crédit pour Botyre sera utilisé cette année, dans le cas contraire, cela n'est pas nécessaire de faire ce changement d'affectation. **Mme Nicole Jollien** affirme que cela sera fait.

M. Pierre-Yves Franzetti procède au vote et la demande de changement d'affectation d'un crédit budgétaire Pci St-Romain-Pci Botyre est acceptée à l'unanimité, avec 27 voix.

27	7	Postulat du PLR pour un conseil communal et général sans papiers

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture du postulat du PLR. Il lit ensuite l'art.30 du règlement du Conseil général, concernant le postulat.

M. Mario Gentinetta explique que le parlement sans papier permet d'économiser non seulement sur l'élimination des déchets, mais c'est aussi un gain de temps pour le bureau. Chacun sera

chargé d'imprimer les convocations et les rapports s'il le désire. Il rajoute que le Conseil communal fonctionne déjà de cette manière.

Suite à cette dernière remarque, **M. Pierre-Yves Franzetti** propose que le postulat soit traité à l'interne et que le bureau du Conseil général décide du mode de transmission des documents.

M. Pierre-Yves Franzetti soumet le postulat au vote. Ce dernier est approuvé par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

M. Marco Aymon indique que le Conseil communal a pris la décision d'équiper les salles de gym du Wifi, et d'une nouvelle sonorisation. Cela permettra de consulter directement les documents en ligne.

28	8	Point de la situation du conseil communal sur la situation financière de Télé Anzère SA

M. Pierre-Yves Franzetti passe la parole au président de Commune, Marco Aymon pour le point de situation sur Télé Anzère SA.

M. Marco Aymon a été surpris de trouver ce point à l'ordre du jour pour une séance extraordinaire, d'autant plus, qu'il n'y a eu qu'une saison entre les deux séances plénières. Il profite du beamer pour montrer un communiqué de presse concernant le Magic Pass. Il explique que la situation financière ne s'est pas beaucoup améliorée depuis le mois de juin. La situation est juste-juste au niveau des liquidités, grâce au CHF 300'000.- du Magic Pass. La moitié du chiffre d'affaire de l'an passé est déjà rentrée. La carte avantage a apporté un bon résultat cet été. On dépasse les CHF 200'000.- cette année grâce à ces cartes.

M. Pierre-Yves Franzetti annonce qu'il transmettra ce communiqué de presse à tous les conseillers généraux.

M. Marco Aymon indique que la proportion d'abonnements vendus est déjà deux fois plus grande que ce qu'avaient vendu les 25 stations l'an passé.

Mme Mélanie Follonier se demande comment le Conseil communal se positionne par rapport au manque de logements pour la clientèle étrangère.

En réponse, **M. Marco Aymon** explique qu'il n'est pas certain que la réalisation de l'hôtel CUBE puisse se faire. Il dit que le Conseil général peut déposer un postulat pour que le Conseil communal investisse dans des logements. Le Conseil communal est ouvert au niveau de toutes les sollicitations privées. En complément, il ajoute que de la publicité ciblée a été faite dans des agences de location privées. **Mme Marylise Benthosavioz** annonce que cela fait longtemps que les agences mettent à disposition des appartements hors saisons.

Mme Patricia Constantin se demande si les abonnements pour Anzère et Nax sont toujours d'actualité. **M. Marco Aymon** annonce que c'est toujours le cas.

Mme Mariève Ballestraz-Blanc remercie Marco Aymon pour les informations données.

M. Pierre-Yves Franzetti précise que ce point sera également à l'ordre du jour de décembre et prendra contact avec Marco Aymon pour ne pas donner trop de travail inutile.

29	9	Divers

Divers du groupe PS-Les Verts

1) **M. Stéphane Nanchen** a un divers sur la déchetterie. En tant que bordier de la route menant à la déchetterie, il demande à ce que les usagers adaptent leur comportement et leur vitesse. Il rappelle l'obligation de mettre un filet pour empêcher les déchets de tomber.

M. Marco Aymon donne raison à Stéphane Nanchen et invite les automobilistes à prendre leurs responsabilités. Il rappelle que les camions ne doivent pas emprunter cette route.

Divers du groupe PLR

1) **Mme Mélanie Follonier** dépose un postulat en rapport avec les fusions de communes, pour qu'il figure à l'ordre du jour de la prochaine séance. Elle souhaite que la Commune prenne position sur des éventuelles fusions de communes et qu'elle réalise une étude claire pour mettre en lumière les avantages de telles fusions.

M. Pierre-Yves Franzetti demande l'original du postulat.

Divers de l'UDC

1) **M. Roman Kudinov** demande à ce que le terme crédit soit mieux défini lors de prochaines demandes de crédit.

M. Marco Aymon indique que le terme « crédit », est un terme général qui est utilisé dans le règlement sur la loi des Communes. Un crédit octroie la possibilité de dépenser un montant.

Divers du groupe PDC

1) **M. Mathieu Dussex** souhaite que les infos envoyées via le service SMS de la Commune restent de l'ordre de la sécurité. Il fait allusion au SMS reçu en tant que test pour l'arrêt de la télécabine.

M. Marco Aymon indique qu'il a pris lui-même cette décision. Il pense qu'une à deux fois par mois, des infos touristiques ou autres peuvent être diffusées via ce canal, sans que cela dérange les citoyens abonnés.

2) **M. Mathieu Dussex** demande si le dossier sur les éclairages complémentaires dans les zones aménagées a avancé.

M. Grégoire Dussex annonce que des éclairages supplémentaires à Anzère et à Blignou sont prévus. Il va y avoir un sondage auprès des riverains pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins.

3) **M. Mathieu Dussex** demande où en est le dossier de réfection de la STEP.

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que ce dossier a été envoyé au bureau du Conseil général il y a deux jours. Pour l'heure, il n'y a pas eu de demande du Conseil communal de former une commission ad hoc. **M. Mathieu Dussex** propose que ce dossier soit traité par la commission ad hoc taxe poubelle, comme cette dernière restera 3 ans en place.

4) Comme le nouveau règlement cantonal des constructions subira des modifications en 2018, **M. Mathieu Dussex** demande si le Conseil communal peut anticiper ces changements en étudiant le règlement communal.

M. Marco Aymon annonce que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et que les communes ont 5 ans pour se mettre à jour. Il y a donc assez de temps selon lui.

Divers du bureau

1) Suite aux réponses des groupes vis-à-vis de la modification du règlement du Conseil général, **M. Pierre-Yves Franzetti** annonce qu'une commission ad hoc sera nommée au mois de décembre pour traiter de ce dossier.

M. Marco Aymon remercie l'assemblée.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie l'assemblée et souhaite qu'à l'avenir, les dossiers transmis au Conseil général bénéficient d'un meilleur accompagnement de la part du Conseil communal.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Pierre-Yves Franzetti** clôt la séance à 22h22.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire
Berthouzoz Marjorie